



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUIN 2024 A 19h30

Nombre de conseillers en exercice : 14

Quorum : 8

Présents : 13

Absent : 1

Pouvoir : néant

Date de convocation : 03 juin 2024

Le 10 juin 2024 à 19h30, le conseil municipal de Dignac s'est réuni sous la présidence de Madame Françoise DELAGE, Maire.

Etaient présents : Mmes CHARRIÈRE, DELAGE, GODIER, JEAN, RODRIGUEZ, VIGIER, MM. CHARBEIX, DOUILLARD, GUEDON, LEBRAUD, MORELET, REDON, SUIRE.

Etait absent : M. SUIRE

Le quorum étant atteint, la Présidente déclare la séance du conseil municipal ouverte et procède à la désignation du secrétaire de séance.

M. Pascal MORELET est désigné secrétaire de séance.

Madame le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 13 mai 2024 qui est approuvé à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

1 – Bon d'achat en faveur des aînés

Rapporteur : Mme Béatrice JEAN

Les membres du Comité d'Action Social ont proposé de distribuer des bons d'achat d'une valeur de 15 € pour les aînés de 70 ans et plus en remplacement du repas des aînés (travaux dans la salle polyvalente). Mme JEAN a été voir les commerces de bouches pour avoir leur accord (Vival, les boulangeries, Lapierre Tradition, Maison Madame, Dignac Kebab). Le bon d'achat sera valable 3 mois (octobre à décembre) pour faciliter la gestion des commerçants. Ils ne rendront pas la monnaie. Environ 265 personnes sont concernées ce qui correspond à 4 000 € le coût du dernier repas des aînés.

Mme GAUTIER-MARANDAT précise que la boulangerie EMADEL ne veut plus apporter le pain au restaurant scolaire suite à un différend avec la mairie concernant le règlement local de publicité.

Mme VIGIER informe les élus qu'une réflexion est en cours au niveau de l'ORT et Villages d'Avenir pour réaliser un panneau commun pour annoncer les commerces de la commune tout en étant en conformité avec la loi.

Vote : approbation à l'unanimité.

2 – Désignation d'un coordonnateur communal pour le recensement de la population

Rapporteur : Mme Françoise DELAGE

Madame le Maire informe que l'INSEE demande à la commune de désigner un coordonnateur communal titulaire et un suppléant pour assurer le suivi du recensement de la population

2025. Elle propose Mme Priscilla PITAUD, secrétaire de mairie en tant que coordinatrice principale et demande quel élu souhaiterait se présenter en tant que suppléant. Mme Anne-Sophie GODIER se propose.

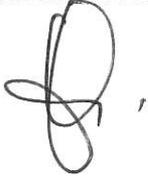
Vote : approbation à l'unanimité.

Questions diverses :

- **Voirie** : M. GUEDON attend le feu vert de l'entreprise pour que les travaux de voirie débutent. La banquetteuse est toujours en panne. Il n'arrive pas à trouver le boîtier de remplacement. Madame le Maire demande à M. GUEDON d'appeler une entreprise pour assurer l'entretien des voies communales en attendant la réparation.
- **Soirs Bleus** : Mme GAUTIER-MARANDAT annonce l'annulation des Soirs Bleus du fait des élections législatives et du manque de bénévoles pour le bon fonctionnement de l'ensemble. Mme VIGIER et M. MORELET demandent si la date est reportable.
Mmes RODRIGUEZ et CHARRIERE proposent de prendre des assesseurs parmi les électeurs pour que le dépouillement des élections ait lieu en même temps que les Soirs Bleus.
Après discussion et à regret, les élus décident d'annuler la manifestation.
- **Elections législatives** : Mme GAUTIER-MARANDAT souhaiterait que le prochain bureau de vote soit mieux agencé pour que les électeurs passent systématiquement dans l'isoloir. M. DOUILLARD demande l'ajout d'affiches pour identifier chaque étape.
Mme GAUTIER-MARANDAT quitte la réunion à 20h10.
- **Cimetière** : M. REDON informe qu'il a reçu 2 devis pour la réfection de la clôture et de la haie du nouveau cimetière du bourg. Le devis de Créa Paysage 16 est de 5 796 € et de 5 963 € pour le CIDIL. Il propose de retenir la proposition du CIDIL légèrement plus élevée mais qui emploie des salariés en insertion. Accord à l'unanimité.
- **Présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du PLUi** :
M. Vincent YOU, Vice-Président en charge du Plan Local d'Urbanisme intercommunal ainsi que M. Bernard VERRA, responsable urbanisme à GrandAngoulême vous présenteront le PADD.

La séance est levée à 21h40.

Le secrétaire de séance,
Pascal MORELET



Le Maire de Dignac,
Françoise DELAGE

